

Département de l'ISERE
COMMUNE DE TULLINS
Section AI

Lieu-dit: "Peilladoux"

MAIRIE

3 1 MARS 2006
 38210 TULLINS

LOTISSEMENT
« Le Clos du Verger »

LT 01351706K3001

DDE VINAY-TULLINS
 10 AVR. 2006
 N°

PIECE N° 04

PROGRAMME DES TRAVAUX DE VIABILITE

Article R 315.5f du code de l'urbanisme

AS
SC

Le Maître d'Ouvrage s'engage à exécuter les travaux ci-après pour assurer la mise en viabilité du projet dès la notification de l'approbation municipale, en application de l'article R315.30 du code de l'urbanisme.

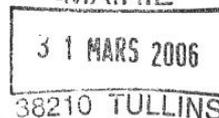
Les travaux d'aménagement comprendront :

- . L'aménagement de la voie de desserte d'environ 150 ml et la réalisation, d'une aire permettant de faire demi-tour en son extrémité.
- . La mise en place d'un réseau d'eaux usées et d'un système de récupération des eaux pluviales de la voirie du lotissement.
- . Le rejet des eaux de ruissellement de voirie dans le réseau existant.
- . La mise en place d'une antenne d'adduction d'eau potable Ø100mm et Ø60mm sous la voie du lotissement et des canalisations (pehd) d'adduction d'eau potable 24/32(1 pour chaque lot).
- . L'alimentation basse tension au réseau électrique en souterrain
- . La réalisation du réseau de télécommunication en souterrain.
- . La réalisation de branchements en limite de voirie aux réseaux d'eau potable, d'eaux usées, EDF, télécom en bordure de lot.

(0 8 5 1 2 0 6 K 3 0 3)

La présente note a pour objet d'exposer et de justifier les principales dispositions que nous avons prévu d'adopter pour la demande de permis de lotir afin de réaliser l'accès et les branchements aux différents réseaux.

Avant le commencement des travaux, le dossier d'exécution sera soumis pour approbation aux services techniques de la Commune ou aux sociétés concessionnaires pour les réseaux ou parties de réseaux les concernant.



A - VOIRIE

La voirie à aménager aura une longueur d'environ 150 ml pour une plateforme de 6.50m, une aire de retournement sera aménagée en son extrémité (rayon 8.50m)

La bande de roulement (largeur 5.00m) et l'aire de manœuvre, auront la structure suivante :

- GNT 0/80 sur 0.35m
- GNT 0/31.5 sur 0.10m
- Béton bitumineux 0/10 dosés à 120 kg/m²
- Nappe géotextile si nécessaire

Le trottoir limité par une bordure A2 (largeur 1.50m) aura la structure suivante :

- GNT 0/80 sur 0.30m
- GNT 0/31.5 sur 0.10m
- Béton bitumineux 0/6 dosé à 110 kg/m²

voir plan des travaux VRD – pièce n°3c

B - STATIONNEMENTS

Une aire de stationnement privée non close sera réalisée (en enrobé ou stabilisé au choix du lotisseur) à l'entrée de chaque lot par le lotisseur.

C - EAU POTABLE

Une canalisation fonte Ø100mm sera installée jusqu'au poteau incendie positionné dans l'espace piétonnier entre les lots N°2 et 3. Deux antennes fontes Ø60mm alimenteront les 14 lots.

14 canalisations de branchement (PEHD 24/32) et 14 regards compteur seront posés pour le raccordement des lots (voir schéma de principe – plan des travaux VRD – pièce 3c). Ces travaux seront à la charge du lotisseur.

Le service concessionnaire (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais) effectuera le raccordement sur la conduite existante Ø125mm fonte sous la RD N°45. L'attente sera laissée dans l'emprise du chemin piéton reliant la voie de desserte du lotissement à la RD N°45.

Chaque acquéreur de lot fera son affaire du branchement à ce regard dans le respect du règlement sanitaire applicable à ce réseau, dans la Commune.

MAIRIE

31 MARS 2006

38210 TULLINS

D - EAUX USEES

Une canalisation Ø200mm PVC CR8 sera installée sous la chaussée afin de desservir les 14 lots du lotissement.

Chaque lot sera raccordé à ce réseau par l'intermédiaire d'un regard de branchement installée en limite de propriété, aux frais du lotisseur.

Chaque acquéreur de lot fera son affaire du branchement à ces regards dans le respect du règlement sanitaire applicable à ce réseau, dans la Commune.

Le service concessionnaire (la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), effectuera le raccordement sur la conduite existante sous la RD N°45 et l'amorce jusqu'à la limite de propriété. L'attente sera laissée dans l'emprise du chemin piéton reliant la voie de desserte du lotissement à la RD N°45. Un contrôle caméra sera effectué pour vérifier l'étanchéité du réseau, à charge de l'aménageur. (voir schéma de principe – plan des travaux VRD – pièce 3c)

E - COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

L F 0 3 3 5 1 7 0 6 K 3 0 0 3

La voirie sera aménagée de façon à permettre au véhicule de collecte des ordures ménagères à effectuer un demi-tour. Le ramassage se fera de façon individuelle.

F - EAUX PLUVIALES

Chaque acquéreur de lot fera son affaire et à ses frais de la récupération des eaux pluviales propres à son lot par un système d'infiltration adéquat.

Les eaux de ruissellement de voirie seront collectées par un réseau Ø315mm PVC CR8, avant rejet dans le collecteur public.

G - TELECOMMUNICATION

Le réseau sera réalisé en souterrain conformément au projet élaboré en concertation avec France Télécom et accepté par le service concerné.

Un regard de branchement sera installé en attente en limite de chaque lot.

K

SC

H - ELECTRICITE

L'alimentation du lotissement sera assurée par un réseau souterrain suivant l'étude des services EDF.

Il sera installée un coffret de branchement en limite de la voie de desserte pour chaque lot suivant l'implantation définie par ce service (voir l'implantation de principe sur le plan des travaux VRD - pièce n°3c).

4 candélabres seront posés le long de la voie du lotissement (voir schéma de principe - plan des travaux VRD - pièce 3c.)

G - GAZ

Un réseau existe sous la RD n°45.

Selon une étude de faisabilité en cours avec les services GDF, l'alimentation du lotissement sera assurée par un réseau souterrain.

Le Lotisseur,

SOCIETE TERBOIS
Représentée par Mr GRAUSEM

TERBOIS S.A.R.L
10/12 place Vendôme
75001 PARIS
Tél. : 01 44 50 13 13 - Fax : 01 44 50 13 00
RCS PARIS 6306 327 875

Le Géomètre

Cabinet SINTEGRA
J. CROCE



MAIRIE
31 MARS 2006
38210 TULLINS

[9 3 8 5 1 7 0 6 K 3 0 0 3

le 24/02/2007

GRAUSEM

hal